

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze le vingt-quatre novembre à 18 h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Luc RETCHEVITCH.

PRESENTS : MRS J.Luc RETCHEVITCH, Patrick TOURNEREAU, Cyril SOULIER, François ABRASSART, Christophe JOUVE, Lionel LESNIAK, Théo VADER
MMES AUDUMARES Sylvie, Laurence GUEIDAN, BAGAGLI Marie
ABSENTE EXCUSEE : RIGAL Véronique

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Laurence GUEIDAN est élue secrétaire de séance.

Mr le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 29/09/2014, qui est approuvé et signé par les membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Modification du taux de Taxe d'Aménagement communale
- 2° Actualisation des statuts du SIRP
- 3° Recensement de la population en 2015
- 4° Répartition des subventions aux associations
- 5° Bulletin municipal de fin d'année
- 6° Questions diverses

1.- Délibération fixant le taux de la taxe d'Aménagement sur le territoire de la commune de Saint Théodorit

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide, par 08 voix pour, 02 voix contre et 0 abstention

De fixer le taux de la Taxe d'Aménagement à 4% sur l'ensemble du territoire communal.

La présente délibération sera applicable au 01 janvier 2015, est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le Département au plus tard le 1^{er} jour de 2^{ème} mois suivant son adoption.

2.- Actualisation des statuts du SIRP

Mr le Maire rappelle que la Commune adhère au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Canaules, Saint-Théodorit, Savignargues et que celui-ci a décidé d'actualiser ses statuts, par délibération du 27 octobre 2014 suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la modification des statuts présentés et annexés à la présente délibération
- de demander à Monsieur le Préfet de valider lesdits statuts.

3.-Recensement de la population en 2015

Mr Cyril Soulier est nommé Coordinateur Principal. Il soumet les grandes lignes de la procédure.

Un agent recenseur sera recruté par la mairie pour la durée de l'enquête prévue de Janvier à Février 2015.

4.- Répartition des subventions aux associations

Mr le Maire rappelle qu'un crédit global de 2000 € a été voté au budget primitif 2014 au chapitre 65 article 6574 : Subventions de fonctionnement aux Associations.

Il propose une répartition aux associations identique à celle de l'année dernière

Amicale Pompiers Lédignan	152 €
Club 3 ^{ème} Age « Cante Couqiou »	304 €
Croix Rouge Quissac	150 €
Sté de Chasse St-Théodorit	76 €
Restaurant du Coeur	100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la proposition de Mr le Maire et valide la répartition des versements décrits ci-dessus.

5.- Bulletin municipal de fin d'année

Présentation du travail effectué et tour de table sur avis. Corrections à prévoir.

6.- Virement de crédit et décision modificative

Mr le Maire expose au conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Diminution sur crédits déjà alloués

Chapitre 011 : article 605 - 8 500

Augmentation des crédits

Chapitre 012 : article 6453 + 1 000

Chapitre 65 : article 6554 + 7 500

Décision modificative Budget Assainissement 2014

Crédit à l'article 6152 + 2000

Crédit à l'article 70611 + 2000

Adoption : 10 Pour 0 Contre 0 Abstention

7.- Questions diverses

- Plaques n° de maison à distribuer avant recensement de la population.
- Accord du conseil municipal pour prévoir d'organiser la cérémonie des vœux.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h05.